



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Tous engagés pour limiter l'impact environnemental du numérique en santé »

**Le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Agence du Numérique en Santé publient le premier rapport sur l'impact environnemental du numérique en santé et invitent toutes les parties prenantes de cet écosystème à s'engager dans des démarches éco-responsables**

Paris, le 10 juin 2021

Maîtriser l'impact environnemental du numérique en santé est à présent un enjeu incontournable du développement durable auquel le ministère des Solidarités et de la Santé a décidé de répondre.

Dans ce secteur où les technologies numériques sont une promesse de qualité des soins et d'efficacité du système de santé et où le déploiement massif des technologies sur le terrain est à venir, la Délégation ministérielle au Numérique en Santé entend faire du numérique en santé un exemple de numérique responsable en proposant de concilier déploiement du numérique et responsabilité environnementale.

La cellule éthique de la Délégation s'est mobilisée avec la contribution du Syntec Numérique, de la FEIMA, du Cigref, du Shift Projet, de l'Institut du Numérique Responsable, de la DINUM, du groupe VYV, de la Société Française de Santé Digitale, d'OVH, du MiPih, de France Assos Santé, et de nombreux experts de la société civile, pour élaborer un rapport qui apporte ainsi la première déclinaison sectorielle de l'impact environnemental du numérique et propose trois principes d'action :

- **Une réflexion en profondeur sur nos besoins et une lutte contre toute forme de « numérique inutile »**. C'est finalement moins la technologie en elle-même qui doit être questionnée que son emploi sous-optimisé, et parfois excessif, voire disproportionné, au vu des bénéfices recherchés (évaluation du rapport bénéfices / risques des services numériques de santé).
- La **pertinence des soins** (éco-soin) comme levier de sobriété numérique car elle entraîne mécaniquement une diminution du recours aux services numériques.
- **L'écoconception** des services numériques de santé pour répondre aux besoins des utilisateurs, en utilisant le minimum de ressources informatiques et sans dégrader le service rendu, afin de minimiser l'impact sur l'environnement.

Ce rapport s'inscrit en pleine cohérence avec la feuille de route « Numérique et environnement » du gouvernement, publiée le 23 février 2021, et **recense un ensemble d'outils et de guides utilisables** par les acteurs du secteur qui souhaitent s'engager dans des démarches écoresponsables.

Afin de concrétiser l'ambition de réduire l'impact environnemental du numérique en santé, le ministère des Solidarités et de la Santé appelle tous les acteurs du secteur (organismes, syndicats, institutions, agences, ARS, GRADeS, établissements de santé, professionnels de santé, industriels, éditeurs...) à s'engager et à agir sans tarder, pour contribuer à faire avancer la e-santé en France en répondant aux enjeux de demain.

*« C'est ensemble et collectivement que nous devons faire évoluer nos comportements, alignés dans un objectif commun d'agir pour la planète. »* - Laura Létourneau et Dominique Pon, déléguée et responsable à la Délégation ministérielle au Numérique en Santé.

[Cliquer ici](#) pour découvrir l'intégralité du rapport et les recommandations d'actions.

### **A propos de la Délégation ministérielle au Numérique en Santé et de l'Agence du Numérique en Santé**

La Délégation ministérielle au Numérique en Santé est chargée de définir et de mettre en œuvre la stratégie du numérique en santé. A ses côtés, l'Agence du Numérique en Santé met en œuvre les orientations dédiées au secteur de la santé et du médico-social. L'Agence assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques permettant de faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'Agence du Numérique en Santé accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation.

[www.esante.gouv.fr](http://www.esante.gouv.fr)

#### **Contact presse**

Julie Messier

T : 06 16 89 59 83

E-mail : [julie.messier@esante.gouv.fr](mailto:julie.messier@esante.gouv.fr)